

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

REGION DE L'OUEST

PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

WEST REGION

PRESIDENT OF THE REGIONAL COUNCIL

GENERAL SECRETARIATE

DECISION REGIONALE N° 43 /DR/RO/PCR/SG/2022 du 20 A JUIN 2022 portant attribution du lot 3 du Dossier d'appel d'offre National en procédure d'urgence N°03/AONO/RO/PCR/CIPM-BEC/2022 DU 18 MAI 2022 , POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU LYCEE BILINGUE DE DJEBEM ; (LOT 1), POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ET D'UN BUREAU DIRECTEUR AU BENEFICE DU LYCEE TECHNIQUE DE DJEBEM (LOT 2) LES DEUX LOTS DANS LA COMMUNE DE DEMDENG, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST, ET POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 4 SALLES DE CLASSES ET UN BLOC ADMINISTRATIF AU CES BILINGUE DE KOUKONG. (LOT 3) DANS LE DEPARTEMENT DE LA MIFI.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'Arrêté N° 000452/O/MINDDEVEL/ du 31 Décembre 2020 constatant l'élection de FOCKA FOCKA Jules Hilaire comme Président du Conseil Régional de l'Ouest à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 Décembre 2020 ;
- Vu la Décision Régional N° /DR/RO/PCR/SG les 2021 portant constatations de la Commission interne de passation des Marchés de la Région de l'Ouest ;
- Vu le rapport d'analyse des offres par la sous-commission du 20 JUIN 2022 ;
- Vu le procès-verbal N20/PV/RO/PCR/CIPM/2022 du 27/06/2022 de proposition d'attribution de la Commission interne de passation des Marchés de la Région de l'Ouest ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : l'entreprise GROUPEMENT STFI SARL ET GROUPE TALMA SARL, Téléphone 699 525 772, est attributaire du lot 3 du DAO N°03/AONO/RO/PCR/CIPM-BEC/2022 DU 18 MAI 2022

- POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 4 SALLES DE CLASSES ET UN BLOC ADMINISTRATIF AU CES BILINGUE DE KOUKONG. (LOT 3) DANS LE DEPARTEMENT DE LA MIFI



ARTICLE 2 : Le montant toutes taxes comprises (TTC) est fixé à : 44 838 000 (quarante-quatre millions huit cent trente-huit mille) francs CFA ;

ARTICLE 3 : Les délais d'exécution des travaux sont de quatre (0 4) mois ;

ARTICLE 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera en français et anglais.

Bafoussam, le **28 JUIN 2022**

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

AMPLIATION

- MINMAP/MINDDEVEL/MINFI/YDE
- GRO/BFSAM
- DR/MINMAP/OU
- ARMP/OU
- PRESIDENT/CIPM/RO
- CHRONO.



Dr Jules Hilaire Focka Focka